



Alpes de Haute-Provence

Commune de MALLEMOISSON

• Plan d'Occupation des Sols •

REVISION

ANNEXE DU REGLEMENT LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

4

Ech :

PROJET DE REVISION

APPROBATION

Publié par Arrêté Municipal
n° 83.1696 du 05.05.1983

Approuvé par la Délibération du
Conseil Municipal du 07.07.1984

Révision approuvée par la
Délibération du Conseil Municipal
du 14.11.1986

Arrêté par la
Délibération du Conseil Municipal
de ce jour : 01 JUIN 1990

LE MAIRE

Vu, pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal
de ce jour : 18 JAN. 1991

LE MAIRE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

SOMMAIRE

Présentation	Page 2
Voirie nationale	Page 3
Voirie départementale	Page 4
Voirie communale	Page 5
Equipements publics	Page 7
Tableau récapitulatif	Page 8

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

MODE D'EMPLOI

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé pour une voie ou un ouvrage public, une installation d'intérêt général ou un espace vert :

- * Vous repérez sur le plan le numéro de cette réserve,
- * Vous recherchez dans le tableau ci-après cette référence,
- * Ce tableau vous fournit la désignation de l'opération projetée sur cette réserve et la collectivité ou le service public qui a demandé l'inscription au P.O.S.,
- * Ce tableau fournit également, à titre indicatif et sous réserve de consultation de la collectivité publique intéressée, la liste des parcelles touchées par cette réserve et sa surface.

Il est rappelé que l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme stipule :

" Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti réservé par un plan d'occupation des sols pour un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert peut, dès que le plan est opposable au tiers, même si à cette date une décision de sursis à statuer lui ayant été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition. (...)

" La collectivité ou le service public au bénéfice duquel le terrain est réservé doit se prononcer dans le délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire. (...)

" Le propriétaire d'un terrain partiellement réservé par un plan d'occupation des sols peut en requérir l'emprise totale dans les cas prévu à l'article L.13-10 et L.13-11 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique." Loi du 6.01.86

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

1.0 VOIRIE NATIONALE

MALLEMOISSON

N° des Opérations	Désignation des opérations	Collectivité ou Service Public ayant demandé l'inscription	Caractéristiques des opérations		Parcelles touchées par la réserve (à titre indicatif)	
			Largeur d'emprise	Surfaces approx.	Section	Numéro
1/1	Aménagement de la traversée des Grillons	ETAT	10 m	700m ²	A A A B	313-314 315-425 587 238-239-547
1/2	Déviation de la RN 85	ETAT	40 m	160 000m ²		voir plan
	TOTAL			160 700m²		

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

2.0 VOIRIE DEPARTEMENTALE

MALLEMOISSON

N° des Opérations	Désignation des opérations	Collectivité ou Service Public ayant demandé l'inscription	Caractéristiques des opérations		Parcelles touchées par la réserve (à titre indicatif)	
			Largeur d'emprise	Surfaces approx.	Section	Numéro
2/1	Elargissement du CD n°467 (chemin des Grillons au vieux village)	Département	8 m	1 800m ²	B	voir plan
2/3	Elargissement du CD 17	Département	12 m	3 200m ²	B	voir plan
	TOTAL			5 000m²		

LISTE DES ENPLACEMENTS RESERVES

3.0 VOIRIE COMMUNALE

MALLENOISSON

N° des Opérations	Désignation des opérations	Collectivité ou Service Public ayant demandé l'inscription	Caractéristiques des opérations		Parcelles touchées par la réserve (à titre indicatif)	
			Largeur d'emprise	Surfaces approx.	Section	Numéro
3/1	Elargissement de la voie communale dite "Ancien chemin de DIGNE"	Commune	8 m	1 500m ²	B	voir plan
3/2	Création d'une voie au quartier de l'Houbeyron	Commune	6 m et 8 m	2 800m ²	B	voir plan
3/4	Création d'une voie sous le village	Commune	6 m	900m	B	voir plan
3/7	Elargissement d'une voie à la Combe	Commune	6 m	500 m	A	310
3/8	Elargissement d'une ruelle aux Grillons	Commune	4 m	40 m	A	461-563
3/12	Création d'un chemin au sud des Grillons	Commune	4 m	250 m	A	762
3/13	Elargissement d'un chemin à Font de Carles	Commune	8 m	1 400 m	A	voir plan

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° des Opérations	Désignation des opérations	Collectivité ou Service Public ayant demandé l'inscription	Caractéristiques des opérations		Parcelles touchées par la réserve (à titre indicatif)	
			Largeur d'emprise	Surfaces approx.	Section	Numéro
3/15	Elargissement de la voie de desserte des Faïsses et carrefour RN 85	Commune	10 m (voie)	4 150m ²	A	884-886 888-890 892
3/16	Création d'une voie au Moulin	Commune	6 m	1 050m ²	B	221-222 224-590 593
3/17	Elargissement du chemin d'accès activités (COLOMBERO)	Commune d'AIGLUN	10 m	1 900m ²	B	521-522 523-524
3/18	Elargissement du carrefour de ce chemin avec RD 17	Commune d'AIGLUN	0 à 20 m	2 600m ²	B	869-524
3/19	Création de voie entre chemin d'accès Colombero et voie communale des Paluds d'AIGLUN	Commune d'AIGLUN	5 m	700m ²	B	523
TOTAL				17 790m ²		

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

4.0 EQUIPEMENTS PUBLICS

MALLENOISSON

N° des Opérations	Désignation des opérations	Collectivité ou Service Public ayant demandé l'inscription	Caractéristiques des opérations		Parcelles touchées par la réserve (à titre indicatif)	
			Largeur d'emprise	Surfaces approx.	Section	Numéro
4/1	Extension du cimetière	Commune		1 765m ²	B	187-587
4/3	Parking	Commune		355m ²	A	471-474
4/4	Parking	Commune		600m ²	A	451
4/5	Parking	Commune		225m ²	B	131
4/6	Parking	Commune		150m ²	B	42
4/7	Parking	Commune		225m ²	B	43
4/8	Parking	Commune		300m ²	B	49
4/9	Parking	Commune		150m ²	B	758
4/11	Equipement à vocation sociale ou culturelle	Commune		2 450m ²	B	173
	TOTAL			6 220m²		

réduit - (supplémentaire des 187) 30 B - 98

Supprimé (30 - 0.98)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

TABLAU RECAPITULATIF

DESIGNATION	SURFACE TOTALE
1.0 VOIRIE NATIONALE	160 700 m ²
2.0 VOIRIE DEPARTEMENTALE	5 000 m ²
3.0 VOIRIE COMMUNALE	17 790 m ²
4.0 EQUIPEMENTS PUBLICS	6 220 m ²
TOTAL GENERAL	189 710 m²